

**LA DÉCENTRALISATION VERS LES RÉGIONS:
PIERRE D'ASSISE D'UNE GESTION DURABLE
DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE**

MÉMOIRE

DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

présenté à la

COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION
DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Mai 2004

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|---|-------------|
| <i>PRÉAMBULE</i> | 3 |
| <i>1. LA NÉCESSITÉ DE CHOIX STRATÉGIQUES RÉGIONAUX</i> | 4 |
| <i>2. UNE DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE DE DÉCENTRALISATION APPLICABLE À LA FORÊT</i> | 6 |
| <i>3. LE SAGUENAY–LAC SAINT-JEAN : PRÊT À RELEVER LE DÉFI DE LA DÉCENTRALISATION</i> | 7 |
| Les ententes spécifiques de régionalisation actuellement en vigueur | 7 |
| Quelques expériences novatrices de gestion concertée du milieu forestier | 7 |
| Des résultats tangibles du dynamisme régional et de l'approche de concertation associée | 8 |
| Quelques résultats de la synergie régionale | 8 |
| Des actions de cohésion et de structuration du développement régional | 9 |
| Des actions de cohésion et de structuration du développement de la filière forestière | 9 |
| <i>4. COMMENT LE SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN RELEVÉRA LE DÉFI DE LA DÉCENTRALISATION EN RÉGION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE</i> | 10 |
| Des acteurs régionaux impliqués, concertés et réseautés | 10 |
| Un consensus sur l'objectif | 11 |
| Un consensus sur les principes | 11 |
| Un consensus sur un premier pas d'une urgence capitale | 11 |
| Un consensus sur un deuxième pas tout aussi important | 12 |
| <i>5. UN AVANT-GOÛT DES IMPACTS ENGENDRÉS PAR LA DÉCENTRALISATION EN RÉGION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE</i> | 13 |
| <i>ANNEXE 1 : Avis régional «Donnons-nous les moyens de construire notre avenir» déposé le 10 février 2003 à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.</i> | |

PRÉAMBULE

La forêt, principale assise socio-économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, occupe une place stratégique dans les préoccupations quotidiennes des différents intervenants régionaux. Au fil des ans, ces derniers ont partagé leurs préoccupations, soulevé des questionnements, analysé des scénarios et des alternatives et convenu de consensus.

C'est à partir de ces consensus que les intervenants de la région ont abordé les éléments de réflexion présentés dans le document préparatoire à la consultation publique de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

Toutes nos réponses auraient été imprégnées des concepts de régionalisation et de décentralisation, d'adaptation aux réalités régionales et de prise en main du développement de ce milieu forestier que nous habitons, qui nous entoure et qui constitue notre tissu socio-économique régional.

*À ce titre, notre mémoire intitulé «**La décentralisation vers les régions : pierre d'assise d'une gestion durable de la forêt québécoise**» traduit le désir, la volonté et la maturité régionale à relever le défi de la décentralisation appliquée au secteur forestier.*

Plus précisément, notre mémoire expose la nécessité de choix stratégiques régionaux, met en relief la démarche gouvernementale de décentralisation, démontre la capacité régionale à relever le défi de la décentralisation et précise comment le Saguenay–Lac-Saint-Jean relèvera ce défi. En guise de conclusion, nous donnons un avant-goût des impacts engendrés par cette décentralisation en région de la gestion durable de la forêt québécoise.

**La Conférence régionale des élus
du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

1. NÉCESSITÉ DE CHOIX STRATÉGIQUES RÉGIONAUX

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean tout comme la Commission, constate depuis plusieurs années « que c'est encore essentiellement par la gestion et l'attribution de la matière ligneuse, sans doute en raison de sa contribution socio-économique et du poids de l'histoire, que le gouvernement administre la majorité des activités dans les forêts publiques »¹.

Tout comme la Commission, nous sommes également conscients qu'il faut prendre en considération les enjeux du développement durable et de la gestion intégrée des ressources, qu'il faudra améliorer la connaissance du milieu forestier, qu'il faudra bonifier la planification, la réalisation et le rendement de l'aménagement forestier et adapter le cadre et les modes de gestion des forêts. Toutefois, les données ci-dessous² nous ramènent vite à notre réalité régionale :

- 21,5 % de la possibilité forestière de tout le Québec;
- 22,5% des bois coupés de tout le Québec, dont 30% des résineux et un peu plus de 20% des feuillus utilisés dans les régions ressources du Québec ;
- 23,1% des bois transformés de tout le Québec;
- un (1) emploi sur trois (3) est relié au secteur forestier;
- plusieurs collectivités régionales dépendent à 100% du secteur forestier;
- 42% des usines de 1^{er} transformation du bois des régions ressources et 25% des emplois associés;
- 36% des usines de 2^e transformation du bois des régions ressources et 31% des emplois associés;
- 48% des usines de 3^e transformation du bois des régions ressources et 14% des emplois associés.

Une telle dépendance socio-économique oblige la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à redoubler d'effort afin d'assurer sa survie et à chercher les moyens d'assurer son développement. À ce titre, les intervenants régionaux devront agir:

- À titre d'acteur responsable et imputable ;
- Sur une base de territoire d'appartenance de manière à passer de l'implication à l'engagement;
- Selon une approche de planification intégrée ;
- Et avec les ressources humaines et financières associées.

Afin de mettre en relief les impacts de décisions stratégiques qui échappent à la région, voici un exemple frappant relié à la limite nordique des forêts attribuables et à l'écologie des peuplements d'épinettes noires qui couvrent notre forêt régionale.

¹ Document préparatoire à la consultation publique, mars 2004. Commission d'étude sur la gestion publique de la forêt québécoise. Page 10.

² Stratégie globale de développement de la filière bois au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Document d'appel d'offres CDEL #2004-01, mars 2004.

La décentralisation vers les régions : pierre d'assise de la gestion durable de la forêt québécoise

Les résultats du travail du Consortium de recherche sur la forêt boréale de l'Université du Québec à Chicoutimi, démontrent que des peuplements productifs d'épinette noire se retrouvent au-delà de la limite nordique des forêts attribuables. Les mêmes recherches démontrent également que des superficies **injustement jugées improductives** se retrouvent au-delà et en deçà de cette limite.

À ce titre, lors de la consultation de 2002 sur la délimitation des unités d'aménagement et de la limite nordique des forêts attribuables et suite au large consensus régional (8 mémoires sur 13), le CRCD du Saguenay–Lac-Saint-Jean a recommandé³:

- De maintenir la délimitation de l'époque des aires communes comme limite nordique des forêts attribuables;
- D'augmenter le niveau des inventaires et de la recherche pour acquérir les connaissances nécessaires et permettre une décision éclairée sur la sauvegarde et le maintien de cet écosystème forestier exceptionnel qui a fait du Québec une force dans le domaine des pâtes et papiers depuis plus d'un siècle et dans le sciage depuis un quart de siècle.»

Notre recommandation, découlant de notre dynamique régionale spécifique, n'a pas été prise en considération. En conséquence, c'est 10 000 000 d'hectares de pessières à mousse exclues des limites de la forêt attribuable de tout le Québec.

Une bonne proportion de cette superficie se retrouve au Saguenay–Lac-Saint-Jean et elle s'ajoute au 1 000 000 d'hectares de territoire improductif exclus également des calculs de possibilités. En considérant la dépendance de notre région face à la forêt et le fait que toute réduction de 1% (96 138m³) des attributions aux usines de la région se traduiraient par la perte de 336 emplois⁴, nous ne pouvons plus accepter de telles décisions de gestion centralisée.

Plusieurs autres exemples pourraient être soulignés, mais ils mèneraient toujours à la conclusion que si la décision était d'autorité régionale, les bases décisionnelles seraient différentes, les gestes seraient ajustés à notre réalité et le plan d'action serait davantage concerté et adapté au milieu.

Notre histoire, notre vécu et notre désir collectif nous ont inculqué la profonde conviction que la région forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean recèle un potentiel forestier immense. Nous en sommes parfaitement conscients et soyez assurés que si la gestion de la forêt qui nous entoure nous est confiée, nous saurons améliorer sa productivité, son attrait et la gérer selon les principes du développement durable.

***Les intervenants du Saguenay-Lac-Saint-Jean veulent être les maîtres d'œuvre
de leur développement et être jugés sur la base des résultats atteints.***

³ Mémoire du CRCD du Saguenay–Lac-Saint-Jean présenté au Ministre des Ressources naturelles lors de la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et la limite nordique des attributions commerciales. Page 6. Juin 2002.

⁴ Mémoire de la compagnie Abitibi Consolidated Canada, région Saguenay–Lac-Saint-Jean déposé dans le cadre de la consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier. Page 3, Novembre 2003.

La décentralisation vers les régions : pierre d'assise de la gestion durable de la forêt québécoise

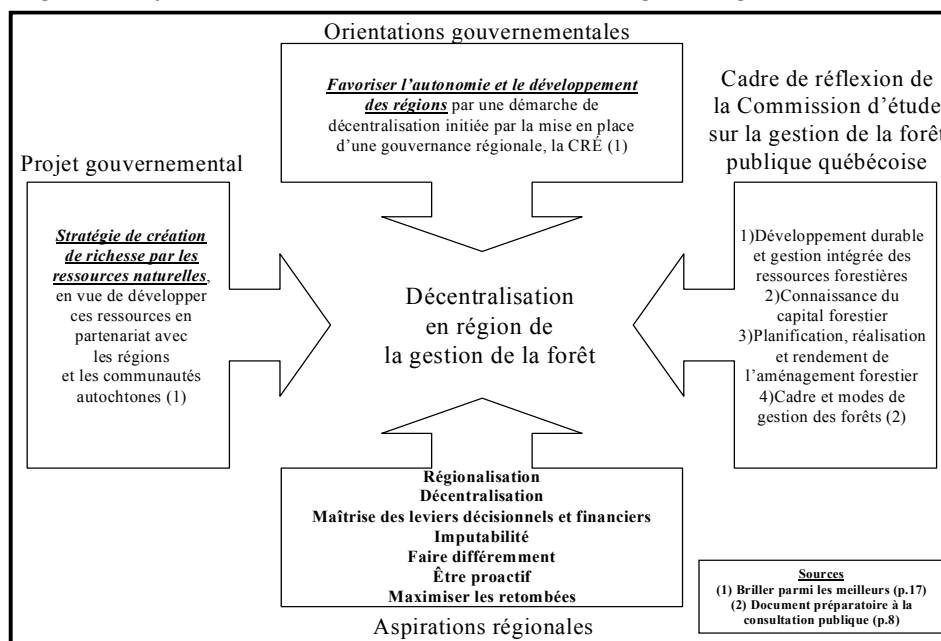
2. UNE DÉMARCHE GOUVERNEMENTALE DE DÉCENTRALISATION APPLICABLE À LA FORÊT

Depuis plusieurs années et à maintes reprises, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a revendiqué, auprès des gouvernements, plus de pouvoir en région afin de prendre réellement en main son développement. La gestion de la forêt a constamment été au centre de nos revendications.

À la lecture du document «Briller parmi les meilleurs»⁵, qui présente la vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec, nous constatons que l'orientation stratégique #4 intitulée «Favoriser l'autonomie et le développement des régions» et le plan d'action associé répondent à nos revendications régionales.

De plus, si nous associons la *stratégie de création de richesse par les ressources naturelles* que le gouvernement proposera dès 2004⁶, en vue de développer ces ressources en partenariat avec les régions et les communautés autochtones, nous sommes dans l'obligation d'enclencher immédiatement le travail autour d'une démarche de décentralisation en région de la gestion durable de la forêt québécoise. La figure ci-dessous démontre très clairement cette conjoncture des plus évidentes.

Figure 1: Conjoncture évidente menant à la décentralisation en région de la gestion de la forêt



Nous précisons à la Commission que les stratégies, les moyens et les priorités doivent être adaptés à la dynamique propre à chacune des régions. Il faut surtout éviter une décentralisation «mur à mur».

⁵ Sommaire "Briller parmi les meilleurs". La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec. Pages 11 et 17.

⁶ Sommaire "Briller parmi les meilleurs". La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec. Page 17.

3. *LE SAGUENAY–LAC SAINT-JEAN : PRÊT À RELEVER LE DÉFI DE LA DÉCENTRALISATION*

Dans un contexte de développement durable, de respect de l'Énoncé final du XII^e Congrès forestier mondial, des six critères d'aménagement forestier durable du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et de la Loi sur les forêts du Québec, les intervenants de la région sont prêts à relever le défi tout en imprégnant une «*teinte Saguenay–Lac-Saint-Jean*» à la démarche de décentralisation en région de la gestion durable de la forêt québécoise qui nous entoure. Nous cumulons suffisamment d'expériences novatrices de gestion concertée du milieu forestier et des infrastructures supports associées afin de proclamer haut et fort la nécessité d'une décentralisation.

Sans être exhaustives, les lignes ci-dessous présentent quelques réalisations démontrant notre expertise, notre dynamisme et notre volonté de faire toujours plus.

Les ententes spécifiques de régionalisation actuellement en vigueur⁷

- «Gestion et mise en valeur du territoire public intramunicipal du Saguenay–Lac-Saint-Jean» signée en août 1996 et d'une durée jusqu'à la fin des conventions de gestion territoriale. Cette entente, qui en est une de décentralisation, a reçu une contribution du MRNFP en aide au Fonds de démarrage ainsi que des redevances forestières associées;
- «Environnement au Saguenay–Lac-Saint-Jean» signée en avril 2002 et d'une durée de 4 ans;
- «Indicateurs en développement durable au Saguenay–Lac-Saint-Jean» signée en mars 2001 pour une durée de 3 ans ou à la fin des obligations;
- «Consolidation et développement du Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale du Saguenay–Lac-Saint-Jean» signée en février 2001 et d'une durée de 5 ans.
- «Recherche forestière en forêt boréale au Saguenay–Lac-Saint-Jean» signée en février 2001 et d'une durée de 5 ans.

Toutes ces ententes, ayant pour objectif l'adaptation à nos réalités régionales, en concertation et partenariat, utilisent les mises de fonds gouvernementales à titre de leviers financiers.

Quelques expériences novatrices de gestion concertée du milieu forestier

- L'expérience pilote du premier Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée ayant conduit à la mise sur pied de deux agences partageant les mêmes ressources afin d'optimiser les travaux de mise en valeur directement sur le terrain;
- L'expérience de concertation d'aménagement intégré des ressources de la rivière Shipshaw, le projet GEAIS;
- Les 17 projets régionaux de gestion concertée de la forêt municipalisée sous CAAF par des corporations locales et municipales aux quatre coins de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Les projets régionaux de dispersions des coupes mettant à profit une approche écosystémique prenant en considération les feux, la dynamique de la pessière noire et le caribou forestier.

⁷ Annexe 13 du Document d'information sur la gestion de la forêt publique pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'état. Révisé le 30 janvier 2004.

*La décentralisation vers les régions : pierre d'assise
de la gestion durable de la forêt québécoise*

Des résultats tangibles du dynamisme régional et de l'approche de concertation associée

- La création, en 1984, du Groupe de recherche en productivité végétale ayant conduit, en 1991, à la mise en place du Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale, structure développée en partenariat entre l'Université, les entreprises et les gouvernements provincial et fédéral. Le mandat du Consortium est d'assurer la pérennité de la ressource ;
- La mise en place de la Région laboratoire de développement durable en 1991 ayant conduit à la création du Centre québécois en développement durable, en 2002;
- L'implantation de Démo-Forêt 2000, une rencontre des forestiers, reconnue provincialement qui réalisera sa 10^{ième} édition en 2005;
- Une offre régionale de formation de niveaux secondaire, collégial et universitaire, liée à l'aménagement de la forêt, aux opérations forestières et la 1^{er}, 2^e et 3^e transformation du bois.
- Première région à expérimenter la gestion décentralisée du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;
- L'implantation de la Chaire en éco-conseil à l'Université du Québec à Chicoutimi en novembre 2003;
- Des discussions régionales fortement avancées sur une Entente spécifique de régionalisation sur le Service d'éducation relative à l'importance de l'arbre, du milieu forestier et de l'environnement 2003-2006 proposée par l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean, la doyenne des associations forestières du Québec;
- Le développement d'activités de recherche universitaire visant la valorisation biopharmaceutique des substances extractibles des plantes de la forêt boréale;
- L'émergence, en 2003, d'un groupe de recherche sur la thermotransformation du bois à l'Université du Québec à Chicoutimi;
- Le travail, actuellement en cours en région, de deux comités de suivi CSA de territoires forestiers délimités (TFD), dont un au Lac-Saint-Jean et l'autre au Saguenay. Cette démarche, initiée par la compagnie Abitibi Consolidated est une première par le fait qu'elle regroupe, autour d'une même table, tous les bénéficiaires et les intervenants concernés d'un même TFD;
- Des discussions sur une Entente spécifique de régionalisation à intervenir entre la région et les gouvernements visant à raffermir le développement de la filière bois en terme de promotion, de réseautage, de vigile et de prospection.

Quelques résultats de la synergie régionale

- L'identification, par le comité de priorisation du Fonds de recherche forestier régional, de nouveaux créneaux de recherche porteurs pour notre région. Une telle initiative a créé un contexte favorable pour l'équipe de recherche universitaire visant la valorisation biopharmaceutique des substances extractibles des plantes de la forêt boréale ainsi que pour le groupe de recherche sur la thermotransformation du bois à l'Université du Québec à Chicoutimi;
- La mise sur pied d'une Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de supporter sept (7) corporations locales et municipalités dans leurs interventions concertées d'aménagement intégré du milieu forestier sur la forêt municipalisée sous CAAF;

La décentralisation vers les régions : pierre d'assise de la gestion durable de la forêt québécoise

- L'émergence, sur le territoire de la Corporation d'Aménagement Forêt Normandin, du modèle de production «forêt/bleuet» en bandes alternées ayant conduit à la mise sur pied d'un programme provincial d'attribution des terres du domaine de l'état sous aménagement forestier ayant pour fin une bleuetière.

Des actions de cohésion et de structuration du développement régional

Dans le cadre du Rendez-vous national des régions de novembre 2002, un large consensus de prise en main du développement régional a été établi et traduit dans les neuf (9) priorités⁸ suivantes:

1. Création d'un fonds régional autonome et privé;
2. Développement de la filière de la transformation du bois;
3. Soutenir le développement de nos productions considérées comme nos piliers traditionnels, favoriser la mise en marché et la transformation des produits agro-alimentaires régionaux et la création d'une filière régionale de produits agro-alimentaires biologiques;
4. Prospérité économique, prudence environnementale et équité sociale;
5. Occupation active et dynamique des territoires;
6. L'atteinte d'un bilan migratoire positif;
7. Favoriser la contribution des institutions d'enseignement secondaire, collégial et universitaire au développement de la région;
8. Agir par la prise en charge de nos leviers de développement;
9. Agir sur notre développement par nos ressources naturelles.

Des actions de cohésion et de structuration du développement de la filière forestière

Depuis cette période, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean travaille activement à se doter d'une stratégie globale de développement de la filière forestière. Regroupés autour d'un même objectif, la Conférence régionale des élus, Développement économique Canada, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, les industries forestières et un regroupement de 4 villes, 2 MRC, 2 CLD, un Cégep et une Commission scolaire travaillent conjointement à cette stratégie. De plus, des discussions sont actuellement en cours afin d'arrimer, à cette stratégie globale, la démarche gouvernementale ACCORD du ministère du Développement économique et régional ainsi que le Programme "Branché sur le bois" du Conseil canadien du bois.

En plus de cette dynamique de développement engendrée et réalisée en partenariat, nous pouvons compter sur d'importantes sources de matière première, sur une expertise impressionnante, sur une infrastructure industrielle de transformation diversifiée ainsi que sur une infrastructure de support variée d'équipementiers, de firmes spécialisées et d'institutions de formation.

En réalité, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a la maturité, l'expertise, l'expérience, la créativité, la vision, le dynamisme et les principaux outils pour relever le défi de la décentralisation en région de la gestion durable de la forêt québécoise qui nous entoure.

Mais surtout, nous avons besoin régionalement de gérer cette forêt qui nous entoure afin de poursuivre nos démarches vers le plein développement de notre filière forestière régionale.

⁸ Propositions du Saguenay–Lac-Saint-Jean présentées au Rendez-vous national des régions. Octobre 2002.

4. COMMENT LE SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN RELÈVERA LE DÉFI DE LA DÉCENTRALISATION EN RÉGION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE

«En même temps que le processus de décentralisation, le gouvernement proposera dès 2004 une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles, en vue de développer ces ressources en partenariat avec les régions et les communautés autochtones».

«Afin de rendre les régions plus prospères, le développement local, régional et rural s'appuiera sur la transformation accrue des ressources, la mise en valeur des avantages comparatifs et l'exploitation des potentiels de développement. Les conférences régionales des élus joueront un rôle stratégique dans la mise en œuvre de ce développement⁹».

Afin de relever le défi de l'énoncé précédent, la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean peut déjà compter sur :

- Des acteurs régionaux impliqués, concertés et réseautés;
- Un consensus sur l'objectif;
- Un consensus sur les principes;
- Et un consensus sur une seule demande régionale.

Des acteurs régionaux impliqués, concertés et réseautés

- Le comité d'orientation de la «Stratégie globale de développement de la filière bois», actuellement en démarche d'arrimage avec le projet ACCORD et le Programme "Branché sur le bois", regroupant les principaux décideurs et ayant comme mandat principal d'orienter le développement et les actions;
- La table forêt régionale regroupant l'ensemble des intervenants et ayant un mandat aviseur auprès de la CRÉ;
- Le Fonds de recherche forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean ayant comme mandat principal de préciser les priorités de recherche dans le domaine et d'en supporter la réalisation;
- Le Consortium de recherche sur la forêt boréale de l'UQAC ayant comme mandat d'assurer la Recherche/Développement afin de relever le défi de l'aménagement durable de la forêt boréale;
- Les institutions de formation de niveaux secondaire, collégial et universitaire ayant comme mandat de former la main-d'œuvre requise pour le plein développement de la filière forestière régionale;
- L'Association forestière Saguenay–Lac-Saint-Jean, la doyenne au Québec, ayant comme mandat principal d'informer et de sensibiliser tous les intervenants du milieu et de la région à l'importance de la forêt et de ce qu'elle procure et pourrait engendrer.

⁹ Sommaire Briller parmi les meilleurs. La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec. Page 17.

La décentralisation vers les régions : pierre d'assise de la gestion durable de la forêt québécoise

Un consensus sur l'objectif

- L'accroissement durable des bénéfices socio-économiques de l'emploi et des revenus pour les communautés locales, régionales et même pour tout le Québec.

Un consensus sur les principes

- Travailler avec la toile de fond de l'Énoncé final du XII^e Congrès forestier mondial, des six critères d'aménagement forestier durable du CCMF et de la Loi sur les forêts du Québec;
- Respecter les droits déjà consentis;
- Reconnaître la nécessité d'objectifs globaux, de politiques globales et de programmes nationaux à l'échelle provinciale mais ayant été élaborés collégialement par et avec les régions ressources;
- Appliquer une planification intégrée d'aménagement et de développement du territoire et des ressources.

Un consensus sur un premier pas d'une urgence capitale :

- *CONSIDÉRANT* l'offre gouvernementale annoncée dans le document «Briller parmi les meilleurs»;
- *CONSIDÉRANT* les revendications maintes fois répétées de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin de gérer la forêt qui l'entoure;
- *CONSIDÉRANT* la conjoncture régionale actuelle des plus favorables autour de la forêt;
- *CONSIDÉRANT* que nous sommes rendus à l'étape où nous devons avoir la pleine gestion de la forêt qui nous entoure afin de poursuivre notre développement.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, À TITRE DE PREMIÈRE INSTANCE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL REVENDIQUE:

LA DÉCENTRALISATION EN RÉGION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE AVEC LES CONDITIONS CI-DESSOUS ASSOCIÉES :

- *Que la direction régionale Forêt Québec soit sous sa responsabilité à compter du 1^{er} avril 2005;*
- *Que la totalité des redevances tirées de la forêt soit conservée en région afin de soutenir plus intensivement l'aménagement de cette même forêt¹⁰;*
- *Que le choix des moyens d'actions soit d'autorité régionale afin d'en permettre l'adaptation à nos réalités;*
- *Et que soit donnée à la région la responsabilité de la production et de l'attribution des bois résultant d'une augmentation de la possibilité forestière régionale.*

¹⁰ Libellé visant le même objectif que la recommandation R-4 de l'avis régional du CRCD déposé en février 2003 à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. Page 8.

Un consensus sur un deuxième pas tout aussi important :

- *CONSIDÉRANT* le vaste exercice consensuel régional obtenu, transposé dans l'Avis régional du CRCD du Saguenay–Lac-Saint-Jean déposé en février 2003 à la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources;
- *CONSIDÉRANT* toute l'importance accordée à la «Déconcentration et la décentralisation» clairement transposée par les représentants régionaux dans le même Avis de février 2003;

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU SAGUENAY–LAC-SAIN-T-JEAN, REVENDIQUE À NOUVEAU LA NÉCESSITÉ D'UNE DÉCONCENTRATION ET D'UNE DÉCENTRALISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES VERS LES RÉGIONS RESSOURCES. À CE TITRE, LA CRÉ JOINT EN ANNEXE LA TOTALITÉ DE L'AVIS RÉGIONAL DÉPOSÉ EN FÉVRIER 2003.

5. UN AVANT-GOÛT DES IMPACTS ENGENDRÉS PAR LA DÉCENTRALISATION EN RÉGION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE

- Avec le plein contrôle des leviers financiers et décisionnels associés à la forêt, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pourra donner elle-même suite à plusieurs recommandations émises lors de l’Avis régional du CRCD déposé, en février 2003, à la Commission d’étude sur la maximisation des retombées économiques de l’exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources¹¹, notamment en regard :
- du support aux activités de recherche associées au secteur forestier (recommandation #2);
- d’assurer la pérennité et la mise en valeur de la ressource forestière, particulièrement en regard d’un support accru (recommandation #5) :
 - aux activités de sylviculture et de production de plants en région;
 - à l’offre régionale de programmes de formation professionnelle et technique et des mesures d’adaptabilité de la main-d’œuvre avec les besoins actuels et projetés de l’industrie;
 - aux travaux requis pour la remise en production de zones actuellement réputées non-productives et présentant un fort potentiel de rendement;
 - aux activités de recherche associée aux ressources naturelles en région, notamment la recherche forestière.
- de la création d’un fonds d’investissement à contrôle régional, complémentaire aux fonds existants, visant à susciter et à soutenir le développement industriel associé à la 2^e et 3^e transformation de ces ressources (recommandation #6).

De plus, la région pourra également supporter avantageusement la mise en place d’un Institut de valorisation des essences de la forêt boréale, organisation qui contribuera au développement de savoirs spécifiques et de nouveaux créneaux porteurs de développement. Elle pourra également utiliser les sommes disponibles à titre de leviers financiers, afin de permettre à la région de mettre en œuvre un vaste chantier d’intensification de l’aménagement forestier.

Voici quelques exemples qui démontrent encore une fois, que les intervenants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont prêts à relever le défi et qu’ils n’attendent qu’un signal concret du gouvernement afin de mettre en œuvre tout leur dynamisme au profit d’un plein développement du territoire forestier qui les entoure.

¹¹Avis régional du CRCD déposé en février 2003 à la Commission d’étude sur la maximisation des retombées économiques de l’exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources. 27 pages.